

SEANCE DU 29 JUIN 2017

L'an DEUX MIL DIX SEPT, LE VINGT NEUF JUIN à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie LORRE, Maire.

Présents : M Jean-Marie LORRE, Mme Madeleine BEDU, M Rémi KERGADALLAN, Mme Virginie CAVIGNEAUX, M Jérôme MANIVELLE, Mme Séverine EVENOU, M Marc LE BIAVANT, Mme Isabelle ANDRE, Mme Christine BOYER, Philippe BRENELIERE, Mme Stéphanie COUDRAY, Mme Nicole LEMUE, Mme Fabienne LEVRARD-BODY, M Loïc LORRE, M Daniel PELLEAU, M Régis RIMASSON, M Philippe ROUXEL

Absent : Mme Christine BOYER

Secrétaire : Mme Fabienne LEVRARD BODY

Convocation du 23 juin 2017

OBJET :

- ✚ Projet de la Ville Gautheur
- ✚ Acquisition emprise communale -SPANC
- ✚ Enquête Publique -les Faluns
- ✚ Tarifs cantine-garderie
- ✚ Tarifs camping
- ✚ Concession Port -renouvellement
- ✚ Commissions communales
- ✚ Questions diverses : Avenir de l'ALSH, rythmes scolaires, classe ULIS

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2017 (à la majorité)

PROJET DE LA VILLE GAUTHEUR

Le Maire annonce que ce premier point fait seulement l'objet d'une information. La société Equity envisage la construction de 23 logements sociaux à la Ville Gautheur pour Côtes d'Armor Habitat sur une surface de 8500m². Il a été présenté, lors d'une réunion, un plan global d'aménagement du secteur (suite à la demande de DINAN AGGLOMERATION). Reste à la commune de communiquer au porteur du projet ce que sont les exigences en matière de projet urbain partenarial (PUP) ou de taxe d'aménagement (TA). Les deux sont incompatibles.

Concernant la TA, la commune est en attente de plus d'éléments sur la nature du financement de ces logements mais également sur la surface taxable créée (logements et stationnements) afin de faire une estimation du produit de la TA. En tout état de cause, celle-ci sera minime car des exonérations ont été définies dans une délibération. Une fois ces éléments connus, le service de la DDTM fera l'estimation.

Toutefois, compte tenu des aménagements nécessaires sur domaine public pour accéder à la parcelle, il conviendrait de se diriger vers un PUP qui est maintenant de la compétence de DINAN AGGLOMERATION. Il devra être établi avec une estimation récente des travaux à réaliser ainsi que le périmètre du PUP.

C'est une réflexion qui va donc demander du temps. La commission d'urbanisme penche pour un PUP. Mais, la difficulté réside dans la définition du périmètre : doit-il comporter les terrains constructibles autour ou seulement le terrain concernant le projet Equity ? Loïc LORRE demande si la parcelle 1064 est incluse dans les 8500m² car celui-ci arrive à une surface de 7 700m². Nicole LEMUE demande ce qu'il adviendra de la circulation en cas de concrétisation de ce projet. La problématique risque d'être la même que celle du Clos du Chêne. Le Maire lui répond que le Département avait auparavant refusé la réalisation d'un tel lotissement à la Ville Gautheur lorsque la limitation était à 90 km/h. Mais, après une nouvelle sollicitation du Département, pour le projet Equity, celui-ci donne son accord du fait de la limitation passée à 70 km/h. Loïc LORRE déclare qu'il faudrait sécuriser la voie douce (de l'accès du haut de la route jusqu'au bourg). De plus, environ 64 voitures en plus demanderait une sécurisation. Par ailleurs, il considère que 23 maisons HLM ne riment pas avec mixité sociale et qui plus est sur un petit terrain. Le projet des Quintaines prévoit à moyen terme des logements intergénérationnels. Actuellement, la commune contient 11% de logements sociaux. Il se dit contre ce projet. Régis RIMASSON enchaîne sur le fait que chaque projet comporte habituellement une part de logements sociaux. Pour avoir habité au Mail du Verger, il est conscient des problèmes de concentrations d'un même public. Une solution telle que les Pâquerettes lui semble positive. Le Maire répond que c'est le 3^{ème} projet sur le terrain. L'exigence du PUP du dernier projet a eu raison de ce dernier. Sur ce nouveau projet, la commune s'est inspirée du PUP initié par le précédent maire.

Jérôme MANIVELLE annonce qu'il est d'accord pour une mixité sociale mais jusqu'à quel point celle-ci peut être refusée ? Rémi KERGADALLAN informe qu'il faut éviter de charger le PUP au risque d'aller au tribunal administratif. Pour lui, si ce projet ne se fait pas, il est probable qu'aucun autre projet ne se fasse. Enfin, il dit que la Commission d'urbanisme ne s'est pas montrée négative sur le projet. Loïc LORRE insiste que sur le projet en l'état, il est contre.

Philippe BRENELIERE s'interroge sur la réalisation d'une étude des sols. Rémi KERGADALLAN lui répond que ce n'est pas obligatoire étant donné que le terrain fait moins d'un hectare.

Nicole LEMUE demande si la municipalité a son mot à dire. Le Maire lui dit que non.

ACQUISITION EMPRISE COMMUNALE -SPANC (M & MME CAMPION)

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait validé la vente d'une emprise communale à Monsieur et Madame CAMPION afin que ceux-ci puissent mettre aux normes leur installation d'assainissement non collectif.

Des précisions sont à apporter :

Il s'agit d'un terrain qui n'est plus utilisé comme domaine public routier depuis de nombreuses années. Autrement dit, il s'agit d'un délaissé de voirie d'où la nécessité de déclasser ce terrain afin de permettre la vente. De plus, ce terrain est une emprise communale à hauteur de 142 m² cadastrée à la section n°A1169 au prix de vente de 100 € (Cf. bornage et PV de délimitation). Maître LOUAIL (Pleslin Trigavou) est chargé de la vente, les frais inhérents sont à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le déclassement de ce terrain

VALIDE la vente de cette emprise aux conditions indiquées ci-dessus

DONNE pouvoir au Maire pour signer toutes pièces relatives à cette affaire

ENQUETE PUBLIQUE -RESTAURATION DES ZONES HUMIDES 2017

Le Maire informe le Conseil Municipal que Dinan Agglomération souhaite entreprendre des travaux de restauration et d'entretien de zones humides dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (DIG) pour les travaux de l'année 2017 relatifs au volet Zones Humides du Contrat Territorial Rance aval – Faluns – Guinefort 2014/2018. Conformément au code de l'environnement, la DIG est prononcée par un arrêté préfectoral précédé d'une enquête publique.

L'enquête s'est terminée le 16 juin dernier. Le préfet demande l'avis du Conseil Municipal sur ce projet.

Le Maire ajoute qu'à St Samson, une échelle à poissons est prévue à l'étang de Coutances. Rémi KERGADALLAN informe que la commune n'a pas été informée : elle n'a pas participé à la priorisation des projets, son avis n'a pas été demandé. Sur le principe, il est d'accord avec le projet dans son ensemble mais pas sur le principe. Le Maire, quant à lui, approuve ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 pour, 0 contre, 5 abstentions)

APPROUVE ce projet de restauration

TARIFS CANTINE-GARDERIE

Après la réunion du Comité Cantine Garderie, le Maire propose les tarifs suivants dès la rentrée de septembre 2017 jusqu'à une nouvelle délibération :

Garderie

Quotient Familial		Journée (sauf mercredi)	Matin	Soir	Goûter
QF < à 600 €	1 ^{er} enfant	3.40	1.71	2.18	0.44
	2 ^{ème} enfant et suivant	3.06	1.54	1.96	
600€ < QF < 980 €	1 ^{er} enfant	3.83	1.92	2.50	
	2 ^{ème} enfant et suivant	3.44	1.73	2.25	
QF > 980 €	1 ^{er} enfant	3.99	2.00	2.64	
	2 ^{ème} enfant et suivant	3.59	1.80	2.37	

Cantine

Enfant de la commune	3.40
Enfant hors commune	4.30
Tarif réduit (à partir de 3 enfants et pour l'ensemble de la fratrie)	2.50
Adulte	5.10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte ces tarifs

TARIFS CAMPING -SNACK/BAR/EPICERIE/AUTRES ET VELOS

Le Maire propose les tarifs suivants à appliquer au camping pour l'année 2017 :

Produits vendus au snack-bar

PRODUITS	PRIX ACHAT HT	Coefficient	PRIX VENTE TTC
BOISSONS			
Verre bière Heineken (4L X 2)	4.52 €/ L	NC	2.50 € le verre
Coca cola (24 X 33 cl)	0.54 €	3.7	2 €
Ice tea (24 X 33cl)	0.56 €	3.6	2 €
Fanta (24 X 33cl)	0.53 €	3.8	2 €
Perrier (24 X 33 cl)	0.45 €	4.4	2 €
Sprite (24 X 33 cl)	0.43 €	4.6	2 €
Minute maid orange (24 X 33cl)	0.63 €	3.2	2 €
Breizh cola (4 X 6 X 33cl)	0.56 €	3.6	2 €
Cidre val de rance (24 X 33cl)	0.90 €	2.4	2.20 €
Limonade au verre (6 X 150cl)	1 € / L	4	1 € le verre
Kir breton (33cl)	0.95 €	2.6	2.50 €
Sirop à l'eau au verre	NC	NC	1 €
Petit café	18 € / Kg	NC	1 €
Grand café	18 € / Kg	NC	2 €
Chocolat (grand)	9.18 € / Kg	NC	2 €
Thé (1 X 50)	0.23 €	5.6	1.30 €
Vin rouge au verre (15-20cl)	3.20 € / L	2.8	1.80 €
Vin rosé au verre (15-20cl)	3.20 € / L	2.8	1.80 €
Vin blanc au verre (15-20cl)	3.20 € / L	2.8	1.80 €

PRODUITS	PRIX ACHAT HT	Coefficient	PRIX VENTE TTC
SNACKING			
Chips (petit sachet-gde surface)	0.54 €	34.6 %	0.80 €
Frites (X10Kg)	0.99€ / Kg	NC	2€ P/2.50€ M/3€ G
Pizzas (X10)	1.13 €	2.6	3 €
Cheeseburgers (X24)	0.74 €	3.3	2.50 €
Nuggets poulet (X5Kg)	4.87 / Kg	NC	3 € (pte) 4 € (gde)
Quiche lorraine (X12)	1.01 €	2.4	2.50 €
Croque monsieur (X18)	0.99€	2.5	2.50 €
Baguette Flammekueche (X18)	1.41 €	2.5	3.50 €
Tartine savoyarde (X15)	1.67 €	2.1	3.50 €
Gaufres sucrées(X24)	0.54 €	2.7	1.50 €
Gaufre confiture	NC		2€
Gaufre nutella	0.70€	2.8	2€
Galette	0.53€	NC	Non vendue seule
Galette fromage	NC	NC	3€
Galette fromage œuf	NC	NC	4€
Galette jambon œuf	NC	NC	4€
Galette jambon fromage	NC	NC	4€
Galette complète	NC	NC	5.50€
Salade	NC	NC	0.60€
Crêpe nature	0.44€	2.7	1.20€
Crêpe sucre	NC	NC	1.70€
Crêpe beurre sucre	NC	NC	2€
Crêpes confiture	NC	NC	2.50€
Crêpe nutella	NC	NC	2.50€

CUISINE EN BOCAL			
Plats	4.64 €	1.6	7.50 €
Desserts	2.99 €	1.3	4 €
Formule plat + dessert + boisson	7.63 €	1.6	12.50 €
GLACES			
Cornetto chocolat (X30)	0.44 €	3.4	1.50 €
Cornetto fraise (X30)	0.44 €	3.4	1.50 €
Cornetto vanille (X30)	0.44 €	3.4	1.50 €
Push up minions (X30)	0.96 €	2.1	2 €
Twister (X28)	0.90 €	2.2	2 €
Magnum amande (X20)	1.22 €	2	2.50 €
Magnum blanc (X20)	1.22 €	2	2.50 €
Magnum double chocolat (X20)	1.22 €	2	2.50 €
Magnum double framboise (X20)	1.22 €	2	2.50 €
Ben & jerry (X12)	1.90 €	1.8	3.50 €
Calippo cola (X24)	0.86 €	2.3	2 €
Solero exotique (X25)	1.03 €	1.9	2 €

Produits vendus à l'épicerie

Taux de marge 2017 :

- Produits alimentaires → 25%
- Alcool, produits d'hygiène, bonbons, chocolats → 30%

Les montants sont à arrondir au plus proche

Autres produits / services vendus au snack / bar / épicerie

Laverie

Lavage : 4.50 €

Séchage : 2.50 €

Location du téléviseur : 5 € par jour et 30 € par semaine

Pain et viennoiserie (boulangerie St Samson et Taden pour le mercredi) : marge de 0.05€ sur chaque produit

Journaux : pas de marge

Location vélos électriques :

Tarif à l'heure : 3€

Tarif à la journée : 20€

TARIFS CAMPING -GÎTES

Le Maire propose les tarifs suivants à appliquer au camping pour l'année 2017 :

Période	Tarifs 2018	
	La chèvrerie	La Grange
2 nuits	140 €	120 €
3 nuits	170 €	150 €
4 nuits	190 €	170 €
Semaine basse saison	220 €	190 €
Vacances hiver (février)	270 €	210 €
Moyenne saison (mai, juin, sept et autres vacances scolaires)	310 €	260 €
Mi saison (1 ^{ère} semaine juillet et août)	475 €	390 €
Haute saison (2 ^{ème} & 3 ^{ème} semaines juillet, 3 ^{ème} août)	520 €	410 €
Semaine très haute saison	575 €	460 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE ces tarifs

CONCESSION DU PORT

Le Maire informe le Conseil Municipal que la concession (en date du 11/12/1984) pour l'exploitation du port de plaisance situé à l'angle du Châtelier doit faire l'objet d'un renouvellement.

Etabli par les services de la Région, propriétaire du Domaine Public fluvial, le plan délimitant le nouveau périmètre de la concession comprend :

- 2 zones de mouillage sur bouées, soit au total 150
- Le mur du quai et le terre-plein permettant l'accès à l'aire des mouillages
- Les sanitaires
- Le domaine terrestre : parking et aire de pique-nique
- La cale de mise à l'eau du Petit Lyvet
- Le ponton d'accostage avec équipement permettant l'accueil des annexes situé au niveau de l'accès au camping Beauséjour

M le Maire, suite à cette présentation, donne connaissance des grandes lignes du cahier des charges et propose au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de signer tous les documents afférents au renouvellement de la concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour, 0 contre, 1 abstention)

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents au renouvellement de la concession

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire annonce que la Fête de la Musique (malgré les Esclaffades le même jour) et que le videgrenier ont été une réussite. Il remercie en particulier Nicole LEMUE, Fabienne LEVRARD et Daniel PELLEAU.

Avenir de l'ALSH

Nicole LEMUE informe que Dinan Agglomération souhaite prendre la compétence de l'ALSH. Une rencontre a eu lieu avec les élus référents, M GAINCHE et Mme FAUCHE. Alors que le diagnostic est en cours, ils ont assuré n'avoir aucun a priori. 3 options s'offrent à Dinan Agglomération vis-à-vis de l'ALSH de la commune : soit le fonctionnement reste en l'état, soit les animateurs seront mis à disposition de l'agglomération ou soit les animateurs sont titularisée à l'agglomération à la condition d'une prise de compétence de la culture et du sport. Nicole LEMUE ajoute qu'elle a eu un nouveau rendez-vous avec M GAINCHE : Dinan Agglomération n'a pas vraiment avancé sur le sujet. La décision sera prise en octobre pour une application en septembre 2018.

Rythmes scolaires

Le Maire annonce que plusieurs Maires (St Samson, Lanvallay, Taden, La Vicomté, Trélivan...) se sont réunis afin de discuter des rythmes scolaires à la rentrée prochaine. La plupart table sur l'attente d'une année pour éventuellement repasser à la semaine des 4 jours. Le Maire affirme que cette décision ne peut être prise dans la précipitation. Virginie CAVIGNEAUX renchérit sur ce point : le décret n'a été publié que la veille soit moins de 15 jours avant la fin de l'année scolaire. De plus, le PEDT a été renouvelé pour l'année prochaine après concertation des différentes parties prenantes. Les parents, dans un questionnaire, se sont exprimés en faveur du retour à la semaine de 4 jours (80%). Des discussions seront menées à la rentrée prochaine pour évoquer le retour ou pas de la semaine des 4 jours et du maintien ou pas des TAP.

Classe ULIS

12 élèves vont intégrer cette classe : l'enseignante sera secondée par un(e) AVS. Ces enfants seront issus de communes avoisinantes, communes qui devront verser une contribution. Ce type de classe est un nouveau dispositif : il s'agit d'inclure les enfants et non plus les intégrer. Cela induit une fréquentation de la classe correspondant (à un an près) à leur classe d'âge et une participation aux mêmes activités que les autres élèves. Les enfants de la classe ULIS ne sont pas comptabilisés dans les effectifs soit un effectif en baisse avec environ 129 élèves à la rentrée prochaine.

Questions posées par la minorité :

Qu'est ce qui a été investi depuis 3 ans en faveur de l'école ? Quels sont les projets d'investissements futurs?

Par quel moyen pourrait-on améliorer la communication entre l'école, la mairie, les parents?

Quel rôle pourrait avoir dans ce sens la commission des affaires scolaires?

Le Maire indique que la commune a, ces 3 dernières années, investi dans du mobilier et dans de l'informatique (dont le logiciel enfance) Toutefois, afin de combler un retard dans l'équipement numérique, la commune va participer à un appel à projets numériques. Les vidéoprojecteurs étaient privilégiés mais que pour le dossier de demande de subvention puisse être éligible, la commune doit également introduire une classe mobile. Le Maire annonce qu'il va recevoir les parents d'élèves afin d'échanger sur ce manque de communication.

La séance est levée à 22 h